

Usine et Bureaux
B.P. 119-Z.I. du Signan
56304 PONTIVY CEDEX
Tél 02 97 25 21 92
Fax 02 97 25 16 70

FACTURE

Date : 31.12.25
Numéro : 036216 Page : 1/1



26280617/49168/0075/c6 1/1
D.1338360755491101753

LE PASSAGE PF
121 AVENUE DE LA GARE
46600 MARTEL

N° Client Facturé : 53249
N° Client Payeur : 53249
Représentant : DELANEAU Julien
Dépôt Enlèvement : XV LE PASSAGE PF
Echéance : 31.01.26 655.50 EUR
Mode de Paiement : 30 Jours, Traite directe
RIB : 11206000820128512560674

REFERENCE	DESIGNATION	QUANTITE	UN/VT	PU NET	MONTANT HT € T
-----------	-------------	----------	-------	--------	----------------

No LIVRAISON : 223171/31.12.25 (Exp:Par nos Soins)					
V/COMMANDE : VTE CERC EN DEPOT/31.12.25 N/CONFIRMATION : 214497					
Ensemble E1					
TALLYS 185					
TC0782.60	TALLYS PRE EQUIPE 185***	1	UN		1
EQ232.00	EQUIPEMENT 232	1	UN		1
Total de l'ensemble MONTE E1					545.34

Escompte : Un escompte pourra être accordé selon l'application de la loi 92-1442 du 31.12.1992 art 2-1 A1.3, au taux de 0.70% par mois. Le client fera le calcul des taxes relatives à l'escompte, en conséquence il ne lui sera pas adressé de note d'avoir correspondante et le client rectifiera le montant de la TVA récupérable, ce proportionnellement.

Pénalités de retard :

Tout retard de paiement entraîne de plein droit, sans mise en demeure, le paiement d'intérêts de retard de une fois et demie le taux de l'intérêt légal (selon art. L.441-6 du Code de Commerce).
Clause de Réserve de Propriété : Le vendeur se réserve la propriété des marchandises livrées par lui jusqu'au paiement intégral du prix convenu dans les termes des lois du 12 Mai 1980 et 25 Janvier 1985 (Loi N° 8598 et 8595).

Attribution de Juridiction : Tribunal de Commerce de la Roche sur Yon

Escompte :

Total HT : 545.34

TA à 0.20 % 507.11 0.91

TVA 20.00 % 109.25

Total TTC : 655.50

Acomptes reçus :

NET A PAYER EUROS : 655.50